



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 21 août 2013 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, madame et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint et M^c Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2013-1286*

AIDE FINANCIÈRE AU CPE LA JEUNE RONDE INC. POUR AJOUTER 20 NOUVELLES PLACES - 140, BOULEVARD LIONEL-ÉMOND - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a jugé opportun et d'intérêt public d'adopter une politique d'aide financière pour l'implantation des centres de la petite enfance sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention ne s'applique qu'aux nouvelles places créées et que cette subvention ne touchera que 20 des 80 places réalisées dans le projet de démolition et de reconstruction du CPE La Jeune Ronde inc.;

CONSIDÉRANT QUE la demande soumise rencontre les prérogatives de la Politique URB-PRT-2004-01 adoptée en 2004 et qu'elle a été reconfirmée par la résolution numéro CM-2005-931 en date du 22 novembre 2005 pour une application en tout temps jusqu'à son abrogation :

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accorder une subvention au montant de 2 000 \$ qui représente une subvention de 100 \$/place, pour les 20 nouvelles places créées;
- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'organisme CPE La Jeune Ronde inc., sur présentation de pièces justificatives préparées par le Service de l'urbanisme et du développement durable.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11600-972	2 000 \$	Subventions diverses - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1287*

SOUSSION 2013 SP 208 - AMÉNAGEMENT DES PARCS CLÉTREM, DES DEUX-RAVINS ET DU GRAND-RUISSEAU – SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LUCERNE, DU VERSANT ET DE BELLEVUE - ANDRÉ LAFRAMBOISE, JOSEPH DE SYLVA ET SYLVIE GONEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger un contrat aux firmes suivantes pour l'aménagement des parcs Clétrem, des Deux-Ravins et du Grand-Ruisseau, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées en date du 18 juillet 2013, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacun des parcs, à savoir :

- Pavage Gadbois, 685, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K3, au montant de 202 479,60 \$, incluant les taxes, pour le parc Clétrem et au montant de 21 132,41 \$, incluant les taxes, pour le parc du Grand-Ruisseau;
- Les Constructions et Pavage Jeskar inc., 5181, rue Amiens, bureau 202, Montréal-Nord, Québec, H1G 6N9, au montant de 144 953,24 \$, incluant les taxes, pour le parc des Deux-Ravins.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	193 674,22 \$	Frais d'aménagement du parc Clétrem
Futur FDI	20 213,41 \$	Frais d'aménagement du parc du Grand-Ruisseau
Futur FDI	138 649,56 \$	Frais d'aménagement du parc des Deux-Ravins
04-13493	16 028,06 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à puiser, à même la réserve des frais d'aménagement pour fins de parc (\$/m²), au poste budgétaire 17-99100-000, la somme de 212 537,19 \$ afin de financer l'aménagement des parcs Clétrem, des Deux-Ravins et du Grand-Ruisseau et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

De plus, le trésorier est autorisé à puiser, à même le surplus affecté – Redevances pour fins de parcs – Financement permanent, au poste budgétaire 05-99211, la somme de 100 000 \$ pour compléter le financement de l'aménagement des parcs Clétrem et des Deux-Ravins et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Finalement, le trésorier est autorisé à puiser une somme supplémentaire de 265 543,62 \$, à même la réserve des frais d'aménagement pour fins de parcs 2\$/m², au poste budgétaire 17-9100-000, pour les frais de contingences lors de la construction ainsi que pour l'achat de structures de jeux et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente selon la répartition suivante :

Parc Clétrem	99 368,79 \$
Parc du Grand-Ruisseau	19 786,59 \$
Parc des Deux-Ravins	146 388,24 \$

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79932-692		40 000 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Équipements non capitalisables
03-10110	40 000 \$		Dépenses immobilisables financées par activité financière - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1288

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES HONORAIRES AU MONTANT DE 43 115,63 \$ DANS LE CADRE DU PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT BRABANT-PHILIPPE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2012-1573 en date du 7 novembre 2012, adjugeait un contrat à la firme GENIVAR pour la fourniture des services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis et la surveillance en résidence des travaux pour le projet de reconstruction du pont Brabant-Philippe pour un montant de 100 603,13 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire obtenir des plans et devis pour une seconde option de reconstruction du pont Brabant-Philippe faisant appel à une essence de bois disponible localement;

CONSIDÉRANT QUE la firme GENIVAR a déposé, le 12 juillet 2013, une offre de services au montant de 43 115,63 \$, incluant les taxes, pour répondre à la demande de la Ville de Gatineau pour la production de plans et devis pour une seconde option;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'avenant présenté dépasse la limite autorisée par la politique de délégation de pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures considère cet excédent au contrat comme étant justifié et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement du coût des honoraires au montant de 43 115,63 \$, incluant les taxes, à la firme GENIVAR dans le cadre du projet de reconstruction du pont Brabant-Philippe, portant ainsi le coût total du mandat à 143 718,76 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13008-005-26918	41 240,63 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - Ponts et ouvrages d'art
04-13493	1 875,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1289

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE 42 593,51 \$ - 2013 SP 030 - RÉNOVATION INTÉRIEURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE FONTAINE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-631 en date du 24 avril 2013, adjugeait un contrat à la firme DMA Construction pour un montant de 485 000 \$, incluant les taxes, pour des travaux de rénovation au centre communautaire Fontaine;

CONSIDÉRANT QU'un premier ajustement de prix pour un montant de 18 508,63 \$, incluant les taxes, a été autorisé par la délégation de pouvoir numéro 115607;

CONSIDÉRANT QU'un deuxième ajustement de prix au montant de 42 593,51 \$, incluant les taxes, est nécessaire pour poursuivre les travaux;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures ainsi que les professionnels mandatés par la Ville de Gatineau ont évalué que les montants demandés pour les ajustements de prix sont justes et raisonnables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la délégation de pouvoir numéro 115607, au montant de 18 508,63 \$, incluant les taxes, et autorise la présente demande d'ajustement de coût à la firme DMA Construction au montant de 42 593,51 \$ pour poursuivre les travaux de rénovation du centre communautaire Fontaine, portant l'ensemble du projet à un montant total de 546 102,14 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13019-001-26919	40 741,22 \$	District électoral de Hull-Val-Tétreau - Centre communautaire Fontaine
04-13493	1 852,29 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1290

AUTORISER L'AJUSTEMENT FINAL D'UN MONTANT DE 188 149,25 \$ DU COÛT DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR EST - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-1137 en date du 8 juillet 2009, adjugeait un contrat à la firme Coffrage Alliance Ltée pour réaliser des travaux de construction d'un réservoir d'eau potable dans le secteur est au coût de 7 215 835,75 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-315 en date du 9 mars 2011, autorisait un ajustement de coûts à la firme Coffrage Alliance Ltée au montant de 220 641,42 \$, incluant les taxes, pour les travaux de construction d'un réservoir d'eau potable dans le secteur est;

CONSIDÉRANT QUE des ajustements de coûts au montant total de 73 154,33 \$, incluant les taxes, ont été approuvés par les délégations de pouvoir numéros 96549, 97410 et 98411;

CONSIDÉRANT QUE la firme Dessau mandatée pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux en résidence recommande un montant additionnel de 114 994,92 \$, incluant les taxes, représentant des ajouts en chantier ainsi que l'entente finale de l'analyse de la demande de compensation de la firme Coffrage Alliance Ltée;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a pris connaissance de la demande de compensation de la firme Coffrage Alliance Ltée, a aussi pris connaissance de la recommandation de la firme Dessau et considère qu'ils sont justes et raisonnables et recommande d'engager les fonds pour un montant de l'ordre de 114 994,92 \$, incluant les taxes, dans le but de compléter le contrat et prononcer l'acceptation finale :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine les délégations de pouvoir numéros 96549, 97410 et 98411 pour un montant de 73 154,33 \$, incluant les taxes, et autorise le montant additionnel de 114 994,92 \$, incluant les taxes, à la firme Coffrage Alliance Ltée, représentant l'ajustement final d'un montant de 188 149,25 \$, incluant les taxes, dans le cadre des travaux du projet de construction d'un réservoir d'eau potable dans le secteur est, portant le cout final de ce contrat à un montant de 7 624 626,42 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30444-001-26920	109 901,01 \$	Réservoir d'eau potable et bassin de rétention - TECQ - Réservoir d'eau - Aéroparc
04-13493	5 093,91 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1291 **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2013-1155 - SOUMISSION 2013 SP 027 - SERVICE DE NETTOYAGE DE TAGS ET GRAFFITIS - CONTRAT DE TROIS ANS**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CE-2013-1155 en date du 3 juillet 2013, ce comité adjugeait un contrat à la firme Nettoyage Océan pour le nettoyage de tags et graffitis;

CONSIDÉRANT QU'une erreur dans le libellé a été faite puisque l'adjudication du contrat aurait dû se faire sous la forme d'une liste de rappel au travail :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2013-1155 en y remplaçant les deux premiers paragraphes par ce qui suit :

QUE ce comité autorise les divers services et plus particulièrement le Service des travaux publics à retenir les services de firmes offrant des services de nettoyage de tags et graffitis, lorsque nécessaire, selon la première éventualité rencontrée, soit un montant total de 165 564 \$, incluant les taxes, ou une période de trois ans, le tout en tenant compte des taux horaires et de la disponibilité des firmes, conformément aux soumissions reçues et conformes et selon le tableau annexé faisant partie intégrante de la présente résolution.

De plus, ce comité accepte les majorations des prix unitaires proposées par les diverses firmes pour le nettoyage en délai d'urgence.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71463-521-26921	54 425,55 \$	Nettoyage de graffitis - Entretien et réparation d'infrastructures
04-13493	2 474,45 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1292 **SOUMISSION 2009 SP 034 - LOCATION ADDITIONNELLE DE CINQ NIVELEUSES ET DE DEUX CHARGEURS SUR ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS À NEIGE - SANS OPÉRATEUR - CONTRAT DE QUATRE MOIS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS -**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Hewitt Équipement ltée, 61, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, pour la location, sans opérateur, pour une période de quatre mois, d'une niveleuse équipée de deux ailes de bordage, de quatre niveleuses équipées d'une aile de bordage et de deux chargeurs sur roues avec équipements à neige, et ce, aux mêmes tarifs et conditions que l'appel d'offres initial, le tout pour un montant de 299 440,89 \$, incluant les taxes.

Le prix unitaire mensuel de location de 9 230 \$, excluant les taxes, par chargeur sur roues et par niveleuse (montant de 500 \$, en plus, par mois pour la deuxième aile de bordage sur la niveleuse) demeurera en vigueur pour la période de location, soit du 15 novembre 2013 au 15 mars 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31310-516-26922	71 604,72 \$	Déblaiement et enlèvement de la neige - Location à long terme - Machinerie
04-13493	3 255,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1293

ENTENTE DE GRÉ À GRÉ - ENTENTE CONTRACTUELLE POUR L'EXPLOITATION D'UN SERVICE DE RESTAURATION DE TYPE CASSE-CROÛTE AU CENTRE SPORTIF

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l'entente contractuelle à la firme 3928942 Canada inc. - L'indocile, 836, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8T 1W9, pour l'exploitation d'un service de restauration de type casse-croûte ainsi que des services alimentaires et de bar au centre sportif de Gatineau, pour faire suite à une entente de gré à gré.

L'entente sera d'une durée de cinq ans à compter du 1^{er} septembre 2013 avec une possibilité de renouvellement de deux périodes additionnelles d'une année.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2013-1294*

EXPLOITATION D'UNE ÉQUIPE DE HOCKEY JUNIOR BB, L'EXPRESS DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et le Club désirent promouvoir le hockey junior BB sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Club est un organisme à but non lucratif qui a pour mandat de promouvoir le hockey Junior BB;

CONSIDÉRANT QUE le Club est reconnu par la National Capital Junior Hockey League;

CONSIDÉRANT QUE le Club répond à un besoin pour le développement des joueurs de cette catégorie;

CONSIDÉRANT QUE le Club s'engage à respecter les règles de sécurité édictées par la Loi de la sécurité dans les sports pour cette discipline;

CONSIDÉRANT QUE le Club s'engage, d'ici deux ans, à acheter une franchise dans les niveaux Junior A de l'Ontario ou Junior AAA du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente avec le Club de hockey l'Express de Gatineau.

La valeur des gratuités offertes à l'intérieur du protocole est évaluée à 40 950,00 \$ annuellement.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1295 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-30 POUR UN MONTANT TOTAL DE 319 999,66 \$ - PÉRIODE DU 1^{er} AU 7 AOÛT 2013

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-30 d'un montant de 319 999,66 \$ pour la période du 1^{er} au 7 août 2013.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1296 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 29 - 25 855,09 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 31 - 334 352,28 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 31 - 3 600,19 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 31 - 674 927,44 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 29, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 31, la liste des réquisitions numéro 31 ainsi que la liste des embauches numéro 31 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 29	Pièces de comptes à payer	25 855,09 \$	5 au 9 août 2013
Liste PD numéro 31	Pièces de comptes à payer	334 352,28 \$	5 au 9 août 2013
Liste des réquisitions numéro 31	Pièces de comptes à payer	3 600,19 \$	5 au 9 août 2013
Liste des embauches numéro 31	Embauches de personnel temporaire	674 927,44 \$	29 juillet au 2 août 2013

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1297 ACQUISITION PAR LA VILLE - ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES POUR DEVENIR PROPRIÉTAIRE D'UN IMMEUBLE - LOT 1 103 258 AU CADASTRE DU QUÉBEC - À L'INTERSECTION DES BOULEVARDS LABROSSE ET SAINT-RENÉ EST - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU

CONSIDÉRANT QUE les boulevards Labrosse et Saint-René Est ont été construits il y a plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'index aux immeubles du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull, il appert que le transfert d'une partie de cette rue n'a pas été effectué et que celle-ci est toujours au nom d'un particulier;

CONSIDÉRANT QUE l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité locale de devenir propriétaire de toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins dix ans, lorsque les formalités prescrites par la Loi ont été accomplies, lesquelles sont :

- La municipalité approuve par résolution une description technique du terrain occupé par la voie préparée par un arpenteur-géomètre et d'après le cadastre en vigueur pour laquelle elle entend se prévaloir du présent article;
- Une copie de cette description, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la municipalité;
- La municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant :
 - Le texte intégral du présent article;
 - Une description sommaire de la voie concernée;
 - Une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1^o et 2^o ont été accomplies;
 - Aucune taxe foncière n'a été prélevée par la municipalité au cours des dix dernières années;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, a préparé une description technique de l'immeuble à acquérir conformément aux dispositions de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau juge d'intérêt public de se prévaloir de cette procédure pour obtenir un titre de propriété valable sur cette rue :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète que la Ville de Gatineau entend se prévaloir de la procédure édictée à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales concernant l'obtention du titre de propriété du lot numéro 1 103 258 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, et, à cet effet, approuve la description technique préparée par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 15 juillet 2013, à la minute 4912 et déposée au bureau du greffier.

Il est de plus résolu que ce comité mandate le Service du greffe à donner suite à la présente et autorise le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer la déclaration devant être publiée au Bureau de la publicité des droits.

Adoptée

CE-2013-1298

SUBVENTION DE 100 \$ - AREQ DES DRAVEURS - ACTIVITÉ DE LEVÉE DE FONDS - 9 SEPTEMBRE 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de AREQ des Draveurs, à l'attention de madame Murielle Tessier, 10, rue Plaisance, Gatineau, Québec, J8T 4M7, à titre de subvention pour une activité de levée de fonds le 9 septembre 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1299 **SUBVENTION DE 250 \$ - COLLOQUE COMMUNAUTAIRE - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ROND POINT - 2 ET 3 OCTOBRE 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de CDC Rond Point, à l'attention de madame Sylvie Filiou, directrice générale, 390, avenue de Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2G7, à titre de subvention pour l'organisation du colloque communautaire qui aura lieu les 2 et 3 octobre 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	250 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1300 **SUBVENTION DE 1 200 \$ - FÊTE D'ANTAN - ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS, INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS D'AYLMER - 7 AU 9 SEPTEMBRE 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 200 \$ à l'ordre de l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer, à l'attention de madame Jocelyne Lauzon, directrice générale, C. P. 24, succursale d'Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E4, à titre de subvention pour l'animation du trolleybus, dans le cadre de la Fête d'antan qui aura lieu du 7 au 9 septembre 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	200 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79931-972	500 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	500 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1301 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - L'AMICALE LAURENT-GROULX LTÉE - ACTIVITÉS 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Amicale Laurent-Groulx Ltée, à l'attention de monsieur Denis Michaud, secrétaire-trésorier, 9, place Sœur-Élisabeth-de-Hongrie, Gatineau, Québec, J8Z 3L4, à titre de subvention pour l'organisation d'activités pour l'année 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	1 000 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1302 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - MAISON D'ACCUEIL MUTCHMORE - ACTIVITÉS AUTOMONALES 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de la Maison d'accueil Mutchmore, à l'attention de madame Johanne Riel, directrice générale, 142, rue Mutchmore, Gatineau, Québec, J8Y 3T7, à titre de subvention pour les activités automnales 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	1 000 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1303 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - MAISON COMMUNAUTAIRE DANIEL-JOHNSON - ACTIVITÉS 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de la Maison communautaire Daniel-Johnson, à l'attention de madame Rachel Larocque, 22, rue Arthur-Buies, Gatineau, Québec, J8Z 1P5, à titre de subvention pour l'organisation des différentes activités de l'année 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	1 000 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1304 **SUBVENTION DE 2 000 \$ - CLUB ROTARY DE HULL - ACTIVITÉS 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre du club Rotary de Hull, à l'attention de monsieur Gilbert Jolin, 276, rue Beaudoin, Gatineau, Québec, J8P 3R7, à titre de subvention pour l'organisation des différentes activités de l'année 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	2 000 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1305 **SUBVENTION DE 6 000 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 5281 - PROGRAMMATION ANNUELLE 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 000 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb, conseil 5281, à l'attention de monsieur Ken Martineau, 78, rue Principale, Gatineau, Québec, J9H 3L7, à titre de subvention pour la programmation annuelle 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	3 000 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	3 000 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1306 **PARTICIPATION ET SUBVENTION - AGENCE DE BASSIN VERSANT DES 7 - SALON DU RUISSEAU DE LA BRASSERIE - 11 ET 12 SEPTEMBRE 2013 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE HULL-VAL-TÉTREAU ET DE BUCKINGHAM - DENISE LAFERRIÈRE ET MAXIME PEDNEAUD-JOBIN - 400 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Maxime Pedneaud-Jobin à participer au Salon du ruisseau de la Brasserie organisée par l'Agence de bassin versant des 7 qui aura lieu les 11 et 12 septembre 2013.

De plus, ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière et monsieur le conseiller Maxime Pedneaud-Jobin à subventionner cette activité pour un montant de 400 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'Agence de bassin versant des 7, à l'attention de monsieur Pascal Samson, 430-733, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4B6, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	300 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1307

PARTICIPATION ET SUBVENTION - CLUB DES JOYEUX LURONS - ACTIVITÉ BÉNÉFICE AU PROFIT DES PETITS DÉJEUNERS DE LA SOUPIÈRE DE L'AMITIÉ - 7 SEPTEMBRE 2013 - MEMBRES DU CONSEIL - 2 265 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Stéphane Lauzon à participer à une activité bénéfique au profit des petits déjeuners de la Soupière de l'amitié organisée par le Club des joyeux lurons le 7 septembre 2013.

De plus, les membres du conseil sont autorisés à subventionner cette activité pour un montant de 2 200 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 2 265 \$ à l'ordre du Club des joyeux lurons, 34-A, rue de la Baie, Gatineau, Québec, J8T 3H5, pour donner suite à la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	2 000 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	65 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1308

PARTICIPATION DE MADAME SYLVIE GONEAU À UNE ACTIVITÉ DE LA FOIRE GOURMANDE - 23 AOÛT 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - 35 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau à participer à une activité organisée par la Table agroalimentaire de l'Outaouais le 23 août 2013.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 35 \$ à l'ordre de la Table agroalimentaire de l'Outaouais, 999, rue Dollard, local 01, Gatineau, Québec, J8L 3E6, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	33,48 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
04-13493	1,52 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1309 **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2013-1228 - SUBVENTION DE 750 \$ - CHEVALIER DE COLOMB DU CONSEIL 12556 - ACTIVITÉ-BÉNÉFICE - 10 AOÛT 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-1228 en date du 1^{er} août 2013, autorisait le trésorier à émettre un chèque de 750 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb, Conseil 12556 de Notre-Dame-des-Neiges, à titre de subvention pour l'organisation de l'activité-bénéfice;

CONSIDÉRANT QUE l'activité-bénéfice a été annulée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2013-1228 en date du 1^{er} août 2013 et autorise le trésorier à faire les écritures comptables nécessaires.

Adoptée

CE-2013-1310 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - ACTIVITÉS POUR 2013-2014 - SOUPE POPULAIRE DE HULL - PIERRE PHILION - DISTRICT ÉLECTORAL SAINT-RAYMOND-VANIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de la Soupe populaire de Hull, 751, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4B7, à titre de subvention pour les activités 2013-2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	1 000 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1311 **SUBVENTION DE 750 \$ - CLUB DES ORNITHOLOGUES DE L'OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 750 \$ à l'ordre du Club des ornithologues de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Gérard Desjardins, président, 375, chemin Vanier, Gatineau, Québec, J9J 3H8, à titre de subvention pour l'élaboration d'un dépliant dans le cadre d'un projet de mise en valeur des rapides de Deschênes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	250 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	250 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79933-972	250 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1312

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE 148 232,23 \$ DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE L'ENVELOPPE ET LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME MÉCANIQUE À L'ARÉNA PAUL-ET-ISABELLE-DUCHESNAY - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-137 en date du 30 janvier 2013, mandatait la firme GMR inc. pour un montant total de 1 044 900 \$, incluant les taxes, pour la réfection de l'enveloppe et remplacement du système mécanique à l'aréna Paul-et-Isabelle-Duchesnay;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-934 en date du 12 juin 2013, a autorisé un ajustement de coût de 87 476,64 \$ pour des travaux additionnels entérinant ainsi les avenants 1 et 2 et approuvant le 3^e avenant, portant le contrat à un montant total modifié de 1 132 376,64 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE des ajustements de coût au montant total de 49 026,10 \$, incluant les taxes, ont été approuvés par les délégations de pouvoir numéros 115654 et 115581;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures recommande un montant additionnel de 99 206,13 \$, incluant les taxes, pour le renforcement de la structure afin d'accepter le nouveau parement métallique;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures et les professionnels ont évalué que le montant demandé pour l'ajustement de coût est juste et raisonnable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine les avenants 4 et 5 au montant de 49 026,10 \$ et approuve l'avenant 6 au montant de 99 206,13 \$, incluant les taxes, au contrat de GMR inc. dans le cadre du projet de réfection de l'enveloppe et d'installation de remplacement du système mécanique, le tout portant le contrat total à 1 280 608,87 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12062-001-26923	94 891,88 \$	Aréna Paul-et-Isabelle-Duchesnay - Travaux
04-13493	4 314,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1313*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET INTÉGRÉ PLACE NELSON-MORIN - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PNENAK

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 6749046 Canada inc. - Devcore Construction Québec a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à la construction d'un passage pour piétons dans le projet intégré Place Nelson-Morin;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 6749046 Canada inc.- Devcore Construction Québec afin d'établir les lignes directrices régissant la construction du passage piétonnier dans le projet intégré Place Nelson-Morin :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 6749046 Canada inc. - Devcore Construction Québec concernant le projet intégré Place Nelson-Morin, montré au plan d'implantation préparé par monsieur Steve Tremblay, arpenteur-géomètre, datant du 1^{er} décembre 2011, révisé le 12 octobre 2012, portant le numéro de dossier 94069 et la minute 839;

- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux (passage pour piétons) dans le projet;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils CIMA+;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils CIMA+ et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Les Services exp inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter de municipaliser le collecteur d'égout pluvial existant qui traverse le projet;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, le passage pour piétons et le collecteur d'égout pluvial existant dans cette phase du projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à la cession du passage pour piétons et du collecteur d'égout pluvial existant et faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1314*

ENTENTE PORTANT SUR LA CONSTRUCTION EN TOUT OU EN PARTIE DES SERVICES MUNICIPAUX ET SUR LA PRISE EN CHARGE OU LE PARTAGE DES COÛTS RELATIFS À CES TRAVAUX POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 820, BOULEVARD DE LA GAPPE - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement numéro 98-2003 et ses amendements concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 98-2003 et ses amendements a pour but d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre un requérant et la Ville portant sur la construction en tout ou en partie des services municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction a été faite pour la propriété suivante :

Propriétés/projet
820, boulevard de la Gappe

Requérants
CÉGEP de l'Outaouais

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée par la demande de permis de construction est assujettie à la conclusion d'une entente en vertu du règlement numéro 98-2003 et ses amendements :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le requérant mentionné ci-haut pour l'assujettissement à la conclusion d'une entente en vertu du règlement numéro 98-2003 et ses amendements;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente relative à la construction en tout ou en partie des services municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux décrétés au règlement numéro 98-2003 et ses amendements.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1315 SUBVENTION DE 950 \$ - MOISSON OUTAOUAIS - ACTIVITÉ BÉNÉFICE - 29 AOÛT 2013 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 950 \$ à l'ordre de Moisson Outaouais, 37, rue Bombardier, Gatineau, Québec, J8R 0G4, à titre de subvention pour une activité bénéfice le 29 août 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79942-972	500 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1316 PARTICIPATION ET SUBVENTION - ACTIVITÉ BÉNÉFICE - CENTRE CARMEN - 21 AOÛT 2013 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE POINTE-GATINEAU ET DE BELLEVUE - LUC ANGERS ET SYLVIE GONEAU - 690 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau et monsieur le conseiller Luc Angers à participer à une activité bénéfice le 21 août 2013 au profit de la Fondation Carmen.

De plus, les membres du conseil sont autorisés à subventionner cette activité pour une somme de 500 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque au montant de 690 \$ à l'ordre de la Fondation Carmen, 160, boulevard de l'Hôpital, bureau 103, Gatineau, Québec, J8T 8J1, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79941-972	95 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79944-972	595 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1317

PARTICIPATION ET SUBVENTION - ACTIVITÉ BÉNÉFICE - L'AUTRE CHEZ-SOI - 25 AOÛT 2013 - MEMBRES DU CONSEIL - 2 210 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames les conseillères Patsy Bouthillette et Sylvie Goneau et monsieur le conseiller Joseph de Sylva à participer à une activité bénéfice le 25 août 2013 au profit de l'Autre Chez-Soi.

De plus, les membres du conseil sont autorisés à subventionner cette activité pour une somme de 1 925 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque au montant de 2 210 \$ à l'ordre de l'Autre Chez-Soi, 16, rue Pine, Gatineau, Québec, J9H 3Y6, afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	750 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	500 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79942-972	235 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	500 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	125 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1318

SOUSSION 2013 SP 215 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - BASSIN DU CHEMIN DE MONTRÉAL EST - PHASE 1B - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 6369472 Canada inc. / Équinoxe JMP, 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour la réfection des services municipaux – Bassin chemin de Montréal Est, phase 1B, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 1 981 538,83 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 15 août 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30731-006-26924	65 366,20 \$	Divers travaux d'aqueduc, d'égouts et de remise en état - Bassin du chemin de Montréal Est, phase 3 - Égouts
06-30731-005-26925	88 000,00 \$	Divers travaux d'aqueduc d'égouts et de remise en état - Bassin du chemin de Montréal Est, phase 3 - Aqueduc
06-30695-031-26926	400 000,00 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement - Réseau routier - Bassin du chemin de Montréal Est, phase 1A
06-30674-037-26927	320 000,00 \$	Travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier - TECQ - Secteur de Masson-Angers - Bassin du chemin de Montréal Est, phase 2
06-30673-017-26928	275 000,00 \$	Réfection et amélioration du réseaux d'égouts et d'aqueduc - Chemin de Montréal - Aqueduc
06-30673-016-26929	275 000,00 \$	Réfection et amélioration du réseaux d'égouts et d'aqueduc - TECQ - Chemin de Montréal Est, phase 2 - Égouts
06-30648-008-26930	230 000,00 \$	Construction et amélioration des réseaux - TECQ - Chemin de Montréal - Aqueduc
06-30648-007-26931	37 000,00 \$	Construction et amélioration des réseaux - TECQ - Chemin de Montréal - Égouts
06-30647-010-26932	205 000,04 \$	Réfection et aménagement du réseau Routier - TECQ - Bassin du chemin de Montréal Est, phase 1
04-13493	86 172,59 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1319*

**ABOLITION DE LA POLITIQUE SALARIALE DES EMPLOYÉS OCCASIONNELS
- RH-REM-2002.01**

CONSIDÉRANT que la politique salariale des employés occasionnels RH-REM-2002.01 avait été adoptée pour encadrer les conditions de travail de ce groupe d'employés;

CONSIDÉRANT que ce groupe d'employés est maintenant représenté par deux unités d'accréditation du SCFP, soit une pour le secteur aquatique et une pour les autres employés occasionnels;

CONSIDÉRANT que les conditions de travail de ces employés sont maintenant régies par deux conventions collectives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'abolir la politique salariale des employés occasionnels RH-REM-2002.01.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1320

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR CHRISTIAN RIOPEL AU POSTE DE GESTIONNAIRE, PROGRAMMES AQUATIQUES – DIVISION DES SPORTS ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de gestionnaire, Programmes aquatiques (poste numéro LSC-CAD-022) à la Division des sports et de l'activité physique du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Christian Riopel au poste de gestionnaire, Programmes aquatiques (poste numéro LSC-CAD-022), sous la gouverne du responsable, Programmes aquatiques.

Le salaire de monsieur Christian Riopel est établi à la classe 3, échelon 3 de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Christian Riopel sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article I. Il bénéficiera de quatre semaines de vacances annuelles.

Monsieur Christian Riopel est assujéti à une période d'essai de douze mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément, aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1321*

MODIFICATION DE L'ARTICLE 20 ET AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLC-13-10 - PROCESSUS CONCERNANT LE TRAITEMENT DES RÉÉVALUATIONS DE TITRES D'EMPLOI POUR LA PÉRIODE 2007-2012

CONSIDÉRANT QUE les parties ont signé une convention collective le 22 novembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective prévoit, à l'article 20, un processus d'évaluation des titres d'emploi;

CONSIDÉRANT la signature de la lettre d'entente BLC-12-08 le 6 juin 2012 relativement à l'intégration des salariés cols blancs à une structure salariale harmonisée;

CONSIDÉRANT le grief patronal déposé le 18 décembre 2012;

CONSIDÉRANT le grief syndical déposé le 16 janvier 2013;

CONSIDÉRANT les auditions des griefs et les discussions ayant eu lieu en marge de celles-ci;

CONSIDÉRANT l'ouverture des parties quant à la révision de l'article 20 de la convention collective avant son échéance;

CONSIDÉRANT la volonté des parties d'élaborer un processus encadrant les demandes de réévaluation, la procédure de reclassification ainsi que l'évaluation des nouveaux titres d'emploi :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'entériner la lettre d'entente ENT-BLC-13-10 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau relativement au traitement des réévaluations des titres d'emploi pour la période de 2007 à 2012;
- d'entériner la modification de l'article 20 de la convention collective en vigueur quant à l'évaluation des nouveaux titres d'emploi, les demandes de réévaluation et la procédure de reclassification;
- d'autoriser le directeur général adjoint, Administration et finances, le directeur des ressources humaines, ainsi que la directrice adjointe, Ressources humaines à signer la lettre d'entente ENT-BLC-13-10.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1322*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a procédé à une révision des rôles et responsabilités du personnel ainsi que de son organigramme :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service de l'urbanisme et du développement durable de la façon suivante :

- Créer le poste de coordonnateur, Projets et design urbain (poste numéro UDD-PRO-025 au plan d'effectifs du regroupement des professionnels), à la classe 3 de l'échelle salariale prévue à la convention collective du regroupement des professionnels, sous la gouverne du responsable, Aménagement et design urbain et y nommer monsieur Marco Pilon.

Le salaire de monsieur Marco Pilon est établi à la classe 3, échelon 7 de l'échelle salariale des professionnels.

Monsieur Marco Pilon sera assujetti à une période d'essai de douze mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Marco Pilon sera assujetti à l'ensemble des conditions de travail prévues à la convention collective du regroupement des professionnels.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service mentionné.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1323

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE À ÊTRE COMBLÉE DE COORDONNATEUR EN ENVIRONNEMENT, AIR ET ÉNERGIE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement a obtenu l'aval des autorités compétentes concernant l'engagement temporaire d'une ressource dédiée à la réalisation et à la mise en œuvre de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre, en vertu de la résolution numéro CM-2010-219 en date du 9 mars 2010, et pour la mise en œuvre du plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre en vertu de la résolution numéro CE-2012-58 en date du 24 janvier 2012;

CONSIDÉRANT QUE le mandat n'est pas terminé :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire à être comblée pour le poste de coordonnateur en environnement, Air et énergie (poste numéro TMP-PRO-006 au plan d'effectifs des professionnels), à la classe 2 de l'échelle salariale des professionnels, sous la gouverne du coordonnateur, Politique environnementale pour une durée de quatre mois.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du Service de l'environnement.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1324

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR LOUIS CHAMPAGNE AU POSTE D'ARCHITECTE-PAYSAGISTE - DIVISION DES RÉSEAUX ET DES AMÉNAGEMENTS URBAINS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Louis Champagne sera au-delà de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger monsieur Louis Champagne à titre d'architecte-paysagiste à la Division des réseaux et des aménagements urbains du Service des infrastructures pour la période du 9 novembre 2013 au 1^{er} août 2014 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Louis Champagne à titre d'architecte-paysagiste sous la gouverne du coordonnateur, Aménagements urbains à la Division des réseaux et des aménagements urbains du Service des infrastructures pour la période du 9 novembre 2013 au 1^{er} août 2014.

Le salaire de monsieur Louis Champagne est celui de la classe 12, échelon 7 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1325

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR MAURIN DABBADIE AU POSTE DE TECHNICIEN À LA MATRICE GRAPHIQUE - DIVISION DU SOUTIEN - SERVICE D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Maurin Dabbadie sera au-delà de la limite de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger monsieur Maurin Dabbadie au poste de technicien à la matrice graphique à la Division du soutien du Service d'évaluation pour une période ne pouvant dépasser le 16 juin 2014 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Maurin Dabbadie au poste de technicien à la matrice graphique à la Division du soutien du Service d'évaluation du 17 juin 2013 au 31 mars 2014.

Le salaire de monsieur Maurin Dabbadie est celui de la classe 6, 3^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 05-15100-132 – Service d'évaluation – Temporaires – Cols blancs

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1326

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMAMENCE DE MONSIEUR DENIS FORTIN AU POSTE DE CONTREMAÎTRE AUX ARÉNAS - DIVISION DES PARCS, DES ESPACES VERTS ET DES ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de contremaître aux arénas (poste STP-CAD-048 au plan d'effectifs des cadres) à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Denis Fortin au poste de contremaître aux arénas (poste numéro STP-CAD-048 au plan d'effectifs des cadres) à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Denis Fortin est établi à la classe 2, échelon 7 de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Denis Fortin sera assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article C. Il sera assujetti à une période d'essai de quatre mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30110-115 – Service des travaux publics – Réguliers - Cadres

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1327

ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR JACQUES LANDRY AU POSTE DE CONTREMAÎTRE - DIVISION DES PARCS, DES ESPACES VERTS ET DES ARÉNAS ET DE LA DIVISION DE LA VOIRIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de contremaître à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas et à la Division de la voirie du Service des travaux publics, et ce, pour une période de trois ans, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement temporaire de monsieur Jacques Landry au poste de contremaître à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas, sous la gouverne du responsable de la Division des parcs, des espaces verts et des arénas, secteur ouest en période estivale et à la Division de la voirie, sous la gouverne du responsable à la Division de la voirie, secteur ouest en période hivernale, et ce, pour la période du 25 juin 2013 au 3 juin 2016.

Le salaire de monsieur Jacques Landry sera celui de la classe 2, échelon 5 de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Jacques Landry est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article i), il bénéficiera de trois semaines de vacances annuellement et obtiendra le statut de temporaire à long terme dès l'embauche.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30110-115.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1328

ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MADAME ANNIE LECLERC À TITRE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION AU BUREAU DE L'OMBUDSMAN

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE madame Annie Leclerc sera engagée en surcroît de travail pour appuyer les fonctions de secrétaire de direction du 6 août 2013 au 31 décembre 2013 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement temporaire de madame Annie Leclerc à titre de secrétaire de direction pour une période de cinq mois, mais qui ne peut dépasser le 31 décembre 2013.

Le salaire de madame Annie Leclerc sera celui de la classe 7, échelon 7 selon l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-13710-132 – Bureau de l'ombudsman – temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 août 2013.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif